



GREFFE DU TRIBUNAL DES
ACTIVITES ECONOMIQUES
AVIGNON

www.greffe-tae-avignon.fr



La roque-Alric

Rapport d'activité 2025

infogreffe
Entreprendre en confiance

Audience solennelle de rentrée du 6 février 2026

Tribunal des activités économiques d'Avignon

Extrait du discours du président :

« La justice commerciale, à l'image de l'ensemble de la justice, ne manque pas de projets, ni d'ambitions, et sait se projeter vers le futur. »

Jean-Michel CALLEJA, président du tribunal des activités économiques d'Avignon

Tendances de l'année 2025

- **Registre du commerce et des sociétés** : L'activité du registre du commerce et des sociétés d'Avignon est demeurée particulièrement soutenue, portée par une progression des immatriculations, notamment des sociétés civiles, confirmant le dynamisme entrepreneurial du ressort malgré un léger recul de certaines formes sociétaires.
- **Dépôt des comptes annuels** : Le nombre de dépôts des comptes annuels poursuit sa progression, traduisant une stabilisation à un niveau élevé et une appropriation accrue des obligations de transparence par les entreprises.
- **Sûretés mobilières** : L'année 2025 se caractérise par des évolutions contrastées, avec une progression de certains nantissements et privilèges légaux, notamment des inscriptions de privilèges de sécurité sociale, qui ont un rôle essentiel d'information des tiers et de signalement précoce des difficultés, contribuant ainsi à la prévention.
- **Activité judiciaire** : L'année 2025 est marquée par une augmentation sensible des ordonnances rendues, notamment en matière d'injonctions de payer. Les affaires nouvelles au fond demeurent stables à un niveau élevé, tandis que l'activité juridictionnelle se traduit par une hausse du nombre de décisions rendues, attestant d'un fort engagement des formations de jugement.
- **Prévention des difficultés des entreprises** : Le pôle de prévention a connu une activité particulièrement soutenue, avec une hausse des entretiens confidentiels et un recours accru aux dispositifs amiables, témoignant de l'implication constante des juges en charge de la prévention.
- **Entreprises en difficultés** : Les ouvertures de procédures collectives atteignent en 2025 un niveau élevé, traduisant une pression persistante sur les entreprises, avec une orientation marquée vers les procédures de liquidation judiciaire simplifiée et une progression des redressements judiciaires.

L'année 2025 se caractérise ainsi par une activité très dense à l'ensemble des niveaux, confirmant la mobilisation constante de la juridiction et du greffe face à un volume soutenu de formalités et de contentieux.

Tribunal des activités économiques d'Avignon

Année judiciaire 2026

Président : Jean-Michel CALLEJA

Vice-président : Philippe BARDIN

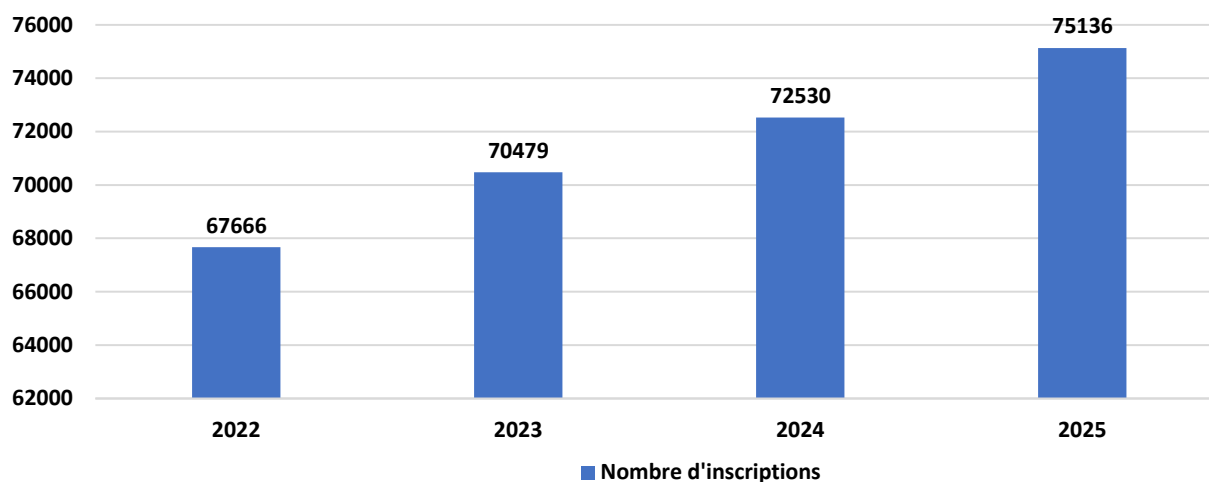
Greffier associé : Aurélie MARTINELLI

Greffier salariée : Manon CHARNAY

CONTENTIEUX GÉNÉRAL				
Affaires nouvelles et audiences de mise en état (JCIA) - lundi après-midi				
1 ^{ère} Chambre	MEE 1.1	Florence DUPRAT ou Sébastien LEGRAND ou Thierry PICHON	Michel MARIDET	William USSEGLIO
	MEE 1.2		Didier MERLAND	Jean-Philippe GRIMAUD
	MEE 1.3		Isabelle FERRANDO	Jean-Pierre SOUCHON
Audiences de plaidoiries - vendredi matin				
2 ^{ème} Chambre	Section 2.1	Philippe BARDIN	Olivier SORIN	Jean-Marc BRUM
	Section 2.2	Thierry PICHON	Bernard TEYSSONNIERES	Olivier AUCH ROY
3 ^{ème} Chambre	Section 3.1	Jean-Michel CALLEJA	Thierry LAMOUR	Jérôme MICHELETTI
	Section 3.2	Antoine VALAT	Jacqueline MARINETTI	Eric DUPRESSOIRE
RÉFÉRÉS et JUGES PLACÉS				
Référés		Philippe BARDIN	Jean-Michel CALLEJA	Thierry PICHON
		Sébastien LEGRAND	Antoine VALAT	Olivier SORIN
Juges placés		Corinne PAIOCCHI		Maria CHALLIGUI
PROCÉDURES COLLECTIVES				
Audiences en chambre du conseil - mercredi matin et après-midi				
4 ^{ème} Chambre	Section 4.1	Simon REBOULET	Daniel GUYON	Grégory HERBET
	Section 4.2	Philippe LESAFFRE	Vincent ESTIENNE	Sylvain DEKONINK
5 ^{ème} Chamb	Section 5.1	Denis BOREL	Nadia MOSSE	Bernard TEYSSONNIERES
	Section 5.2	Mireille DAUDIER	Jean-Michel CALLEJA	Sophie MINAULT
6 ^{ème} Chambre	Section 6.1	Denis BOREL	Gabrielle DURIN	Jean DAVERI
	Section 6.2	Denis BOREL	Stephane GABINEL	Damien BAILLET
	Section 6.3	Denis BOREL	Michel FILLIOL	Jean-Louis CANTO
Audiences de clôtures et sanctions – lundi et mercredi après-midi				
7 ^{ème} Chambre	Clôtures	Jean-Pierre MARCHENAY	Radouane AMERZAG	Maria CHALLIGUI
	Sanctions	Jean-Pierre MARCHENAY	Didier MERLAND	Agnès YOUENOU MUTEAU
PRÉVENTION				
Difficultés des entreprises			Michel MARIDET	Thierry LAMOUR
MARD et ARA			Jean-Philippe ALTAYRAC	
Pôle de veille judiciaire			Thierry PICHON	
			Jean-Michel CALLEJA	

Registre du commerce et des sociétés (RCS)

Entreprises inscrites dans le département de Vaucluse :



Stock de personnes inscrites en 2025 :

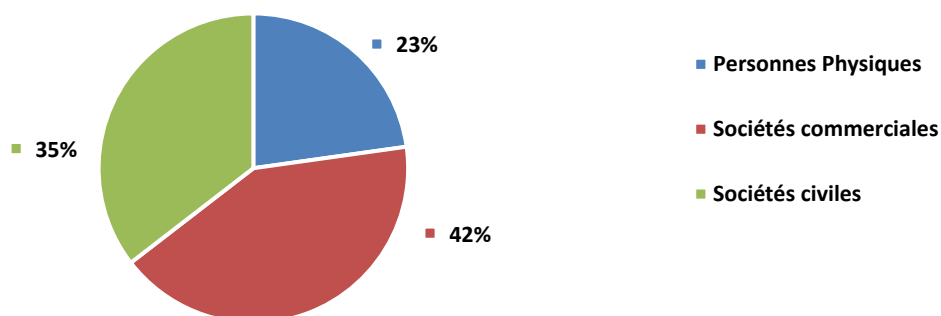
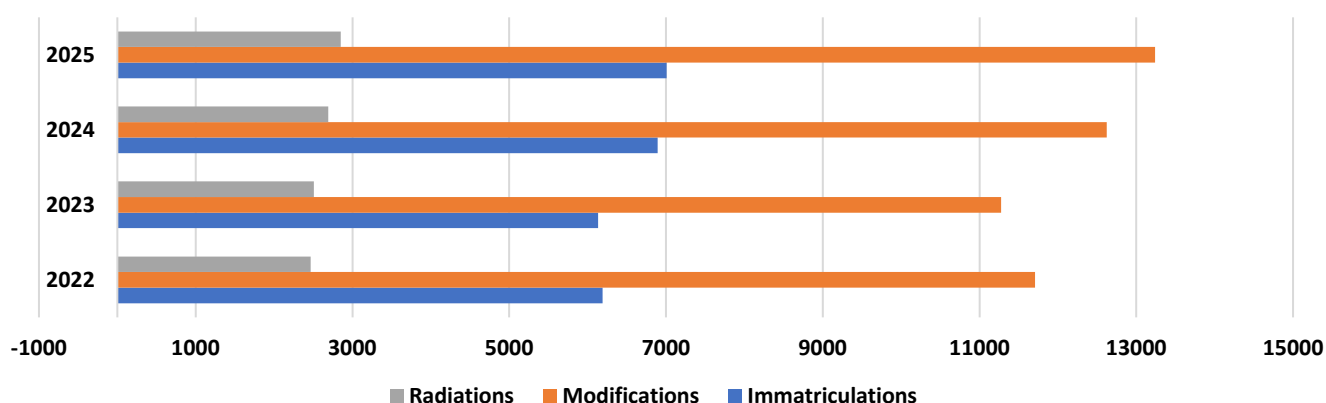


Tableau d'activité du RCS :

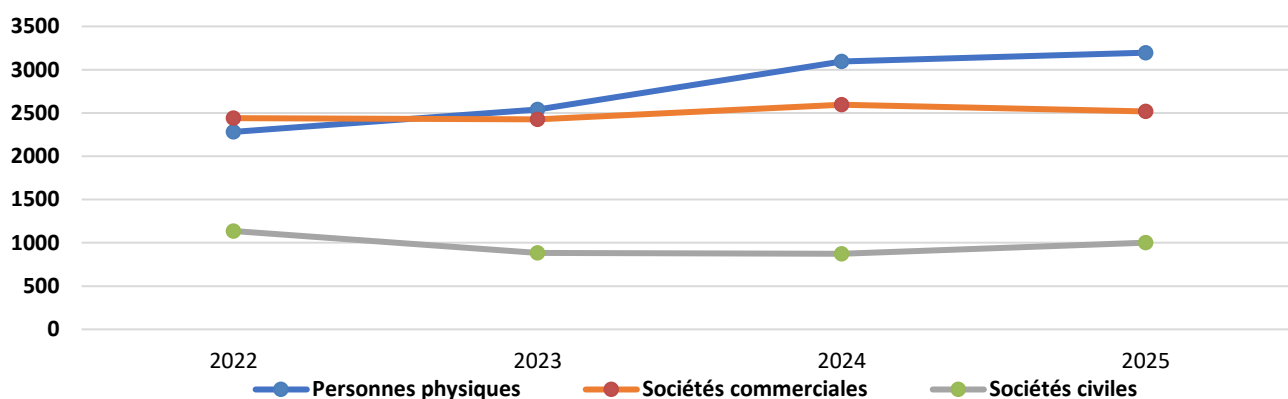
	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
<i>Immatriculations</i>	6192	6133	6895	7008	+ 1,64 %
<i>Modifications</i>	11708	11274	12625	13238	+ 4,85 %
<i>Radiations</i>	2468	2508	2693	2852	+ 5,90 %
<i>Mentions d'office</i>	4822	4230	6016	6106	+ 1,50 %
<i>Dépôts d'actes (hors comptes annuels)</i>	14467	13701	14935	14748	- 1,25 %
Total	39657	37846	43164	43952	+ 1,83 %

Activité du registre du commerce et des sociétés



Immatriculations principales par année :

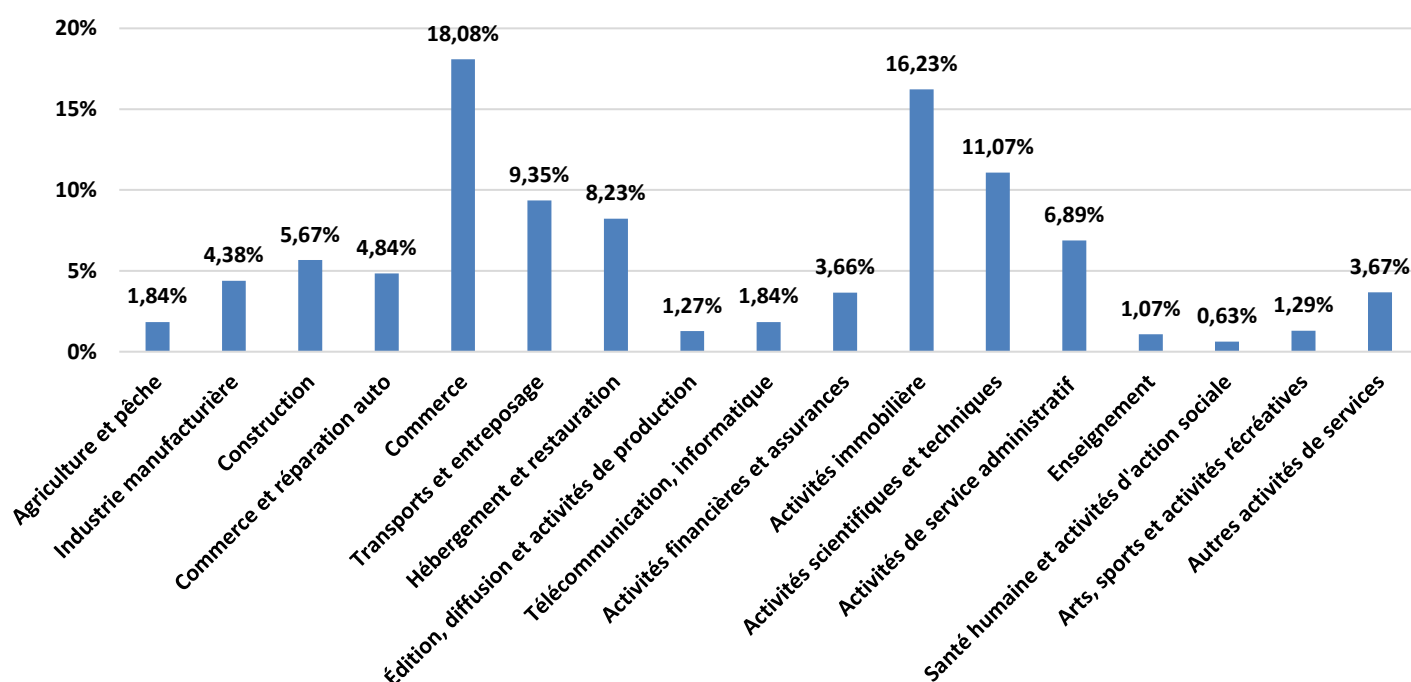
	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
Personnes physiques	2281	2539	3095	3196	+ 3,26 %
<i>dont micro-entrepreneurs</i>	<i>2260</i>	<i>2519</i>	<i>3074</i>	<i>3070</i>	<i>- 0,13 %</i>
Sociétés commerciales	2441	2426	2595	2516	- 3,04 %
Sociétés civiles	1136	884	873	1001	+ 14,66 %
GIE	3	5	5	4	- 20,00 %
Total	5861	5854	6568	6717	+ 2,27 %



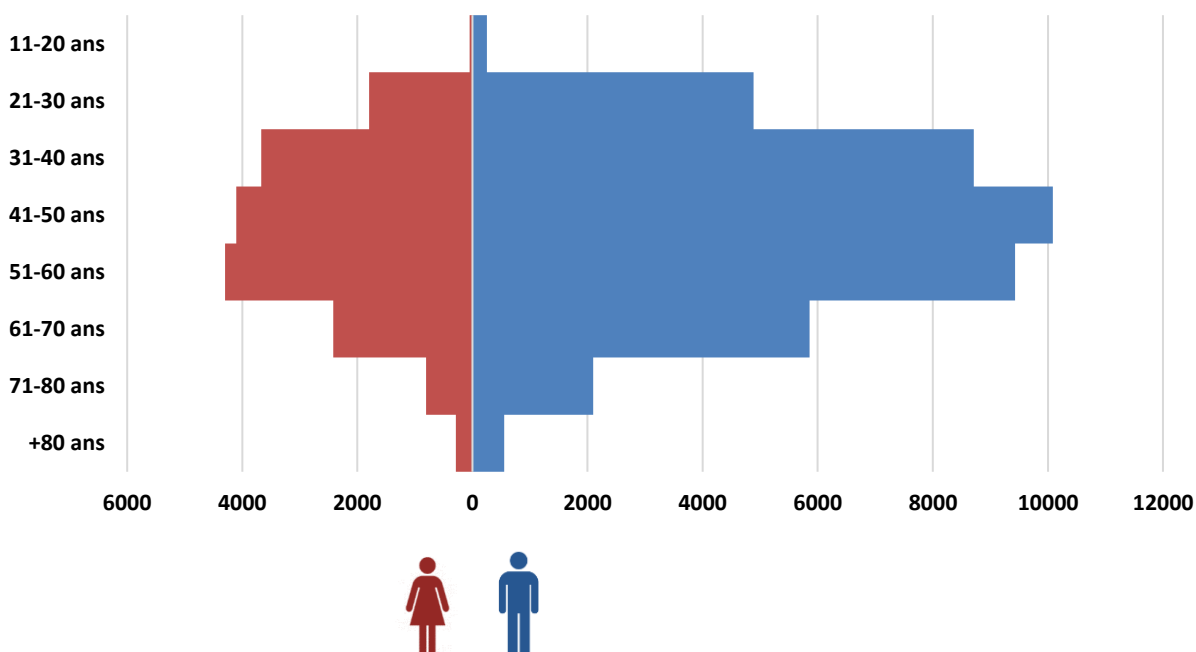
L'année 2025 confirme une **progression modérée mais continue des immatriculations**, portée essentiellement par les personnes physiques. Le nombre de création des micro-entreprises apparaît en revanche en léger déclin. Les sociétés commerciales enregistrent également un repli.

La **progression des créations de sociétés civiles** (notamment de SCI) s'explique par la recherche de structures juridiques adaptées à l'investissement et à la gestion patrimoniale, dans un contexte de stabilisation progressive du marché immobilier et de reprise mesurée des projets d'investissement.

Immatriculations par types d'activités



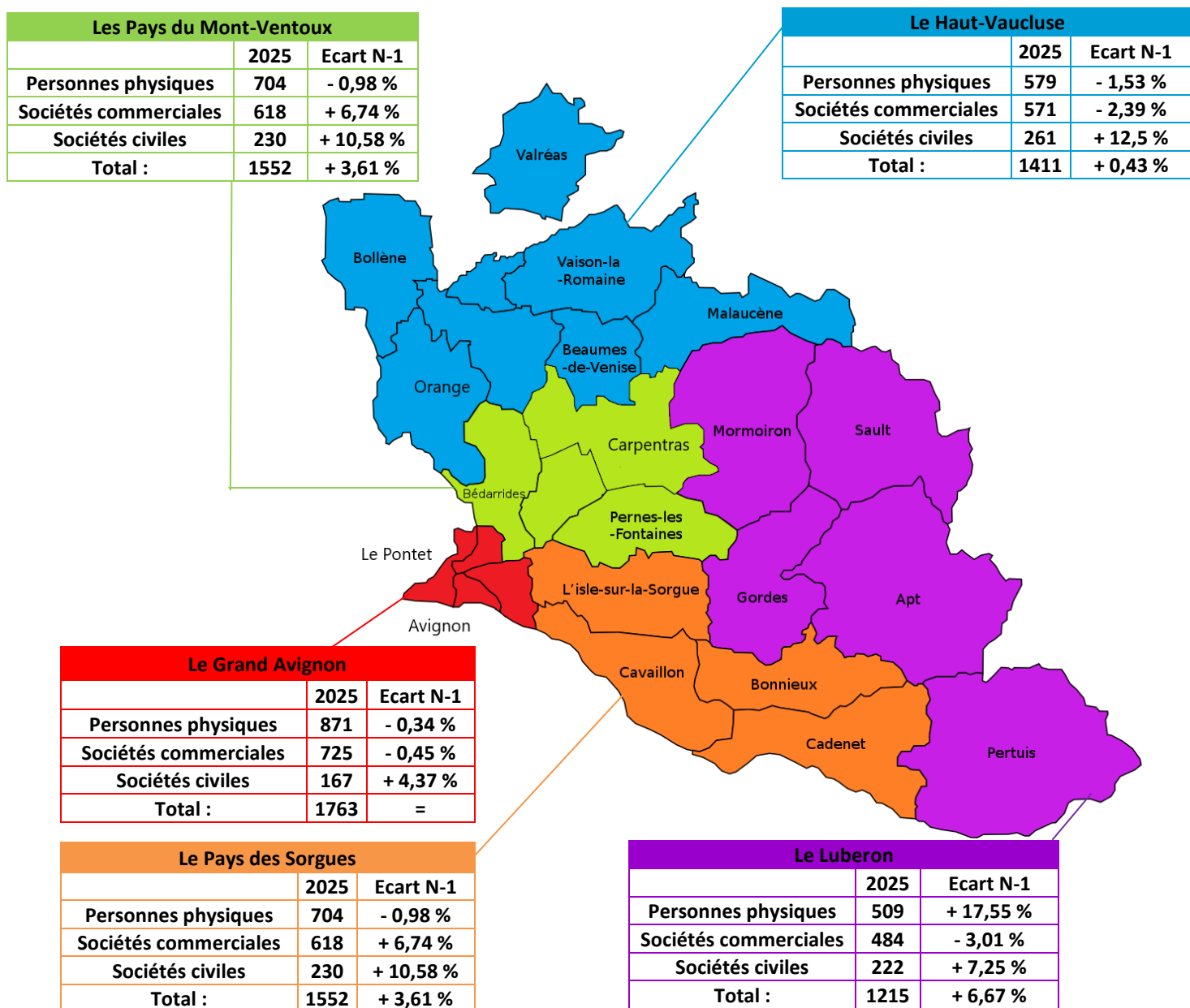
Pyramide des âges des entrepreneurs de Vaucluse :



Les 10 communes les plus dynamiques économiquement en stock d'immatriculations :

Rang	N-1	VILLE	Total	Ratio 84
1	=	AVIGNON	1403	18,53%
2	+1	CAVAILLON	387	5,11%
3	-1	CARPENTRAS	373	4,93%
4	=	ORANGE	370	4,89%
5	+1	PERTUIS	305	4,03%
6	-1	ISLE SUR LA SORGUE	289	3,82%
7	=	SORGUES	273	3,61%
8	+1	PERNES LES FONTAINES	248	3,28%
9	-1	LE PONTET	237	3,13%
10	=	APT	204	2,69%

Répartition par intercommunalités des créations d'entreprises en 2025 :





Protection des données personnelles des dirigeants : entrée en vigueur du dispositif d'occultation des adresses personnelles

Dans le contexte sécuritaire ayant conduit, en 2025, à un renforcement des mesures de protection des dirigeants, notamment à la suite de faits graves visant des acteurs économiques exposés, le décret n° 2025-840 du 22 août 2025 a instauré **la possibilité d'occulter les adresses personnelles** de certaines personnes physiques mentionnées au RCS. Ce dispositif, mis en œuvre sous le contrôle du greffier, permet de concilier la **protection des personnes** avec les **exigences de transparence**, en maintenant un accès strictement encadré aux autorités, administrations et professionnels habilités.

Formalités de dépôts d'acte concernés	106
Formalités d'occultation de kbis	76

Le juge commis à la surveillance du RCS :

Sur le fondement des articles R. 123-95, R. 123-96 et R. 123-100 du code de commerce, le juge commis à la surveillance du registre du commerce et des sociétés a significativement renforcé l'exercice de son contrôle. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de hausse des tentatives de fraude, constatée notamment depuis la mise en place du guichet unique numérique, qui a profondément modifié les modalités de dépôt des formalités déclaratives.

Ce **renforcement du contrôle juridictionnel** s'est traduit par une augmentation importante du nombre d'ordonnances rendues par le juge commis à la surveillance du RCS, visant à améliorer la qualité des informations contenues au registre du commerce et des sociétés. Il permet notamment de prévenir le maintien au registre d'opérateurs économiques ne respectant pas les exigences législatives et réglementaires applicables, en particulier en matière d'activités réglementées, où la conformité des conditions d'exercice revêt un enjeu essentiel.

Par ce contrôle accru, le juge contribue directement à préserver la **qualité** des données inscrites au registre, à renforcer la **fiabilité** des informations diffusées au public et à garantir la **sécurité juridique** attachée au RCS, pilier de la confiance des acteurs économiques, des partenaires institutionnels et des tiers.

Les différents pouvoirs du juge commis à la surveillance du RCS :

Injonctions du juge commis à la surveillance du RCS	2025
Régularisation dans le cadre d'une activité réglementée	109
Régularisation d'un dossier avec pièces manquantes + casiers	66
Autres Requêtes cas divers	28
Total	203

Le registre des bénéficiaires effectifs (RBE)

Dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les obligations relatives au registre des bénéficiaires effectifs ont été substantiellement renforcées par la loi n° 2025-532 du 13 juin 2025 (dite « loi Piège du narcotrafic »).

Le greffier dispose désormais de prérogatives élargies de contrôle et de sanction, lui permettant de **radier d'office** les sociétés ou entités qui ne respectent pas leurs obligations de déclaration ou de mise à jour des bénéficiaires effectifs, après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de trois mois.

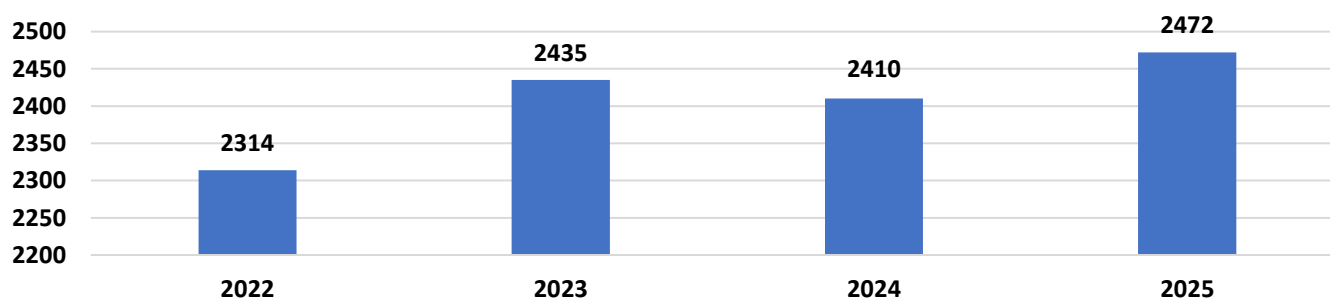
Ces nouvelles mesures visent à garantir la fiabilité et l'exhaustivité des informations inscrites au registre, à lutter contre les situations d'opacité persistante et à renforcer le rôle du greffier comme acteur central de la transparence économique et financière.

Formalités RBE	2025
Total :	7729
Taux de régularisation RBE	93,32 %

Registre spécial des agents commerciaux (RSAC)

	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
Immatriculations	377	328	286	300	+ 4,89 %
Radiation	265	211	311	241	- 22,51 %
Différentiel I/R	112	117	-25	59	+ 336,00 %

Evolution du nombre d'inscriptions des agents commerciaux



Dépôts des comptes annuels des sociétés

Dépôts des comptes annuels :

	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
Nombre de dépôts de comptes annuels de sociétés	22969	19939	22499	22792	+ 1,30 %
dont assortis d'une déclaration de confidentialité	16111	14407	16916	17381	+ 2,75 %

Le dépôt des comptes annuels répond au **motif d'intérêt général de transparence économique** et ne porte pas une atteinte disproportionnée aux principes de liberté d'entreprendre et d'égalité devant la loi (Cass. Com du 15 janv. 2013, n° 12-40086).

En outre, le dépôt des comptes annuels est un outil pour le président du tribunal des activités économiques dans le cadre de la **prévention**, pour détecter les sociétés en difficulté.

C'est dans ce cadre qu'en 2025, le président du tribunal des activités économiques d'Avignon a rendu **1114 injonctions** de déposer les comptes annuels contre les sociétés n'ayant pas déposé leurs comptes annuels en annexe du registre du commerce et des sociétés.

Les dirigeants de ces sociétés ont été convoqués en audience. Un total de 336 dirigeants n'a pas donné suite à l'injonction et une ordonnance de liquidation d'astreinte a donc été rendue contre chacun d'entre eux, représentant la somme totale de **419.500,00 euros** qui sera recouvrée par le Trésor public.

Zoom : Lutte contre la fraude et registre du commerce et des sociétés

Dans le prolongement de la loi du 13 juin 2025 relative à la lutte contre le narcotrafic, **le rôle du greffier du tribunal de commerce en matière de prévention de la fraude, du blanchiment et du financement du terrorisme a été renforcé**. Les textes consacrent le greffier comme un acteur à part entière de la police économique, intervenant tant lors du contrôle des formalités que par des pouvoirs accrus de détection, de signalement et de sanction.

Les pouvoirs de contrôle ont été élargis, notamment par la **vérification de la cohérence des titres d'identité étrangers**, permettant une meilleure détection des situations frauduleuses.

Le greffier dispose désormais de **pouvoirs de sanction autonomes** en matière de registre des bénéficiaires effectifs, pouvant aller jusqu'à la radiation d'office en cas de manquement persistant. Le registre devient ainsi un outil actif de fiabilité et de lutte contre l'opacité.

Son rôle est également renforcé dans le **cadre du gel des avoirs** et sera prochainement consolidé par **l'accès au fichier FICOPA**, renforçant le contrôle de cohérence des informations déclarées.

Ces évolutions confirment le greffier comme une **vigie essentielle de la transparence économique et de la sécurité juridique**.

Registre des sûretés mobilières (RSM)

Les sûretés mobilières (privileges, nantissements, gages) constituent des **garanties, légales ou conventionnelles**, permettant aux créanciers d'un commerçant ou d'une société de sécuriser le paiement des sommes dues ou, dans certains cas, de faire reconnaître un droit de propriété, notamment en vue de la restitution de biens en cas de procédure collective.

Pour produire leurs effets, ces garanties doivent être publiées sur le registre des sûretés mobilières tenu par le greffier du tribunal de commerce.

Issu de la réforme du droit des sûretés engagée dans le cadre de la loi PACTE du 22 mai 2019, le registre des sûretés mobilières, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, vise à **simplifier, sécuriser et moderniser la publicité des garanties**, tout en supprimant certaines sûretés devenues obsolètes.

	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
<i>Nantissements de fonds de commerce</i>	625	553	602	622	+ 3,32 %
<i>Privileges de vendeur</i>	89	86	79	79	=
Nantissements conventionnels de de parts de sociétés civiles, de SARL et de SNC	13	82	67	69	+ 2,98 %
<i>Crédit-bail</i>	5126	4887	5405	4228	- 21,78 %
<i>Clauses de réserve de propriété</i>	224	191	264	141	- 46,59 %
<i>Contrats de location</i>	939	821	886	621	- 29,91 %
<i>Gages sans dépossession</i>	174	92	92	87	- 5,43 %
<i>Privileges de sécurité sociale</i>	163	221	207	261	+ 26,09 %
<i>Privileges du trésor</i>	21	42	26	25	- 3,85 %
<i>Clauses d'inaliénabilité</i>	20	26	27	30	+11,11 %
<i>Total</i>	7394	7001	7655	6163	- 19,49 %

L'année 2025 se caractérise par un **repli global des inscriptions** de sûretés mobilières, marqué notamment par la baisse des garanties liées au droit de propriété (crédit-bail, contrat de location), partiellement compensée par une légère progression des nantissements et des gages sans dépossession.

Données judiciaires



Les fonctions des magistrats consulaires sont exercées à **titre totalement bénévole**. À titre purement indicatif, sur la base d'hypothèses volontairement basses (activité moyenne de **16 heures par mois**), la valorisation du temps juridictionnel bénévole des **35 juges et 6 assesseurs** représenterait un **coût théorique annuel d'environ 228 650 €** s'il devait être rémunéré.

Contentieux général, référés et injonctions de payer :

	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
<i>Contentieux général : affaires nouvelles</i>	454	495	536	533	- 0,56 %
<i>Contentieux général : jugements rendus</i>	427	390	376	437	+ 16,22 %
<i>Contentieux général : durée moyenne avant la mise en délibéré (en jours)</i>	276	276	251	256	+ 1,99 %
<i>Contentieux général : durée moyenne du délibéré (en jours)</i>	94	90	78	70	- 10,26 %
<i>Référé : ordonnances rendues</i>	76	106	105	121	+ 15,24 %
<i>Ordonnances d'injonctions de payer</i>	1411	1722	1807	1958	+ 8,36 %
<i>Autres ordonnances du président du tribunal</i>	888	744	1141	1111	- 2,63 %

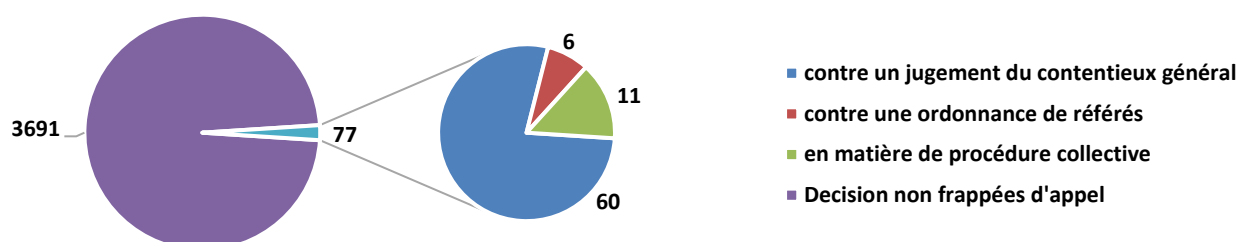
L'activité contentieuse demeure soutenue en 2025, avec une stabilité des affaires nouvelles en contentieux général, conjuguée à une augmentation sensible du nombre de jugements rendus, traduisant une amélioration de la capacité de traitement des dossiers. Les délais apparaissent globalement maîtrisés, avec une réduction notable de la durée du délibéré. Par ailleurs, l'activité du président du tribunal reste dynamique, marquée par une hausse des référés et des injonctions de payer, tandis que les autres ordonnances se maintiennent à un niveau élevé.

Les recours contre les décisions :

Nombre d'appels	2022	2023	2024	2025
<i>Contre un jugement de contentieux général</i>	79	73	69	60
<i>Contre une ordonnance de référés</i>	7	10	6	6
<i>En matière de procédures collectives</i>	9	8	8	11
Nombre de recours devant le tribunal				
<i>Contre une ordonnance d'injonction de payer</i>	65	60	69	49
<i>Contre une ordonnance juge-commissaire</i>	5	8	8	6
Nombre total de recours	70	68	77	55

Nombre d'arrêts rendus	2022	2023	2024	2025
<i>Confirmation totale et radiation</i>	59	25	40	15
<i>Confirmation partielle</i>	24	15	11	7
<i>Infirmer</i>	33	19	16	5
Nombre total d'arrêts rendus	116	59	67	27

Décisions rendues en premier ressort (susceptibles de faire l'objet d'un appel) :



Les M.A.R.D. (Modes Alternatifs de Règlement des Différends) :



Les **M.A.R.D** sont des solutions confidentielles et rapides destinées à régler un litige, élaborées avec l'aide d'un auxiliaire de justice facilitateur d'émergence de solution négociée satisfaisante : conciliateur et médiateur. Ils peuvent être mis en œuvre, avec l'accord des parties, avant ou pendant toute procédure judiciaire, notamment en matière commerciale. Les parties acceptent de suspendre la procédure qui les oppose pour rechercher, avec l'aide du « facilitateur », une solution globale à leur différend.

	2022	2023	2024	2025
Nombre de litiges reçus par le juge des MARD	9	14	10	9
<i>dont dossiers conciliés ou en cours de conciliation</i>	<i>5</i>	<i>7</i>	<i>3</i>	<i>6</i>

Traitement des difficultés des entreprises

Le dispositif APESA :

Le dispositif APESA – Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë – a été mis en place en 2017 au tribunal de commerce d'Avignon. Il s'agit d'un réseau national structuré original destiné à tendre la main aux entrepreneurs en grande souffrance morale. Ce dispositif est entièrement financé grâce à des dons sous l'égide de l'association **APESA 8407**.

	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
Nombre de fiches alertes APESA	22	19	28	38	+ 35,71 %
<i>dont 5 consultations gratuites chez un psychologue</i>	<i>18</i>	<i>14</i>	<i>22</i>	<i>33</i>	<i>+ 50 %</i>

www.apesa-france.com

Zoom sur la première année de l'expérimentation du tribunal des activités économiques d'Avignon :

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le tribunal de commerce d'Avignon participe à l'expérimentation des tribunaux des activités économiques, prévue pour une durée de quatre ans par la loi n° 2023-159 du 20 novembre 2023 et le décret n° 2024-674 du 3 juillet 2024.

Cette réforme a élargi les compétences de la juridiction, notamment en matière de procédures amiables et collectives, le tribunal étant désormais compétent pour connaître de l'ensemble des demandes de traitement des difficultés, quel que soit le statut ou l'activité du débiteur, à l'exception des professionnels du droit.

L'activité nouvelle a été pleinement absorbée par la juridiction et le greffe, avec des délais de traitement performants. L'expérimentation constitue un succès, largement salué par les acteurs judiciaires et économiques.

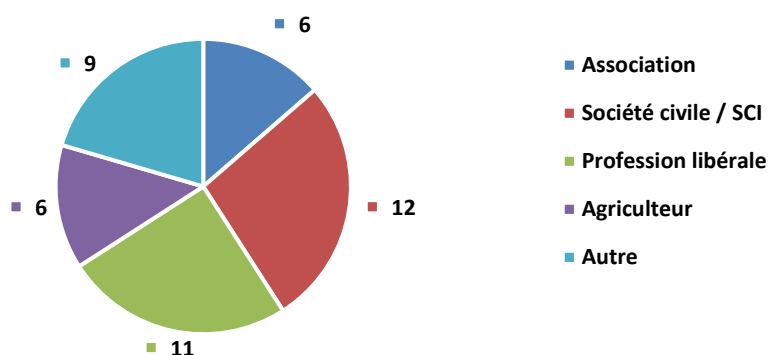
La mise en œuvre de la contribution pour la justice économique a toutefois révélé certaines difficultés d'application, appelant des ajustements progressifs dans la pratique.

Règlements amiables agricoles :

Le règlement amiable agricole est une procédure confidentielle et préventive permettant à un exploitant agricole rencontrant des difficultés économiques ou financières de rechercher, avec l'aide d'un conciliateur, des solutions négociées avec ses créanciers afin d'assurer la pérennité de son exploitation.

Règlement amiable agricole	2025
Nombre de saisines	97
Nombre d'ouvertures de RAA	12

TAE et procédures collectives :



Nombre d'ouvertures de procédures collectives concernant les **nouvelles activités** du TAE.

La nouvelle compétence du TAE représente près de 6 % des procédures collectives ouvertes en 2025.

La prévention :

La prévention joue un rôle essentiel et efficace pour traiter les difficultés des entreprises.

	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
Entretiens confidentiels avec les chefs d'entreprises	316	383	409	474	+ 15,89 %
<i>dont convocations suite à détecteurs internes</i>	<i>151</i>	<i>283</i>	<i>281</i>	<i>306</i>	<i>+ 8,90 %</i>
<i>dont demandes d'entretien spontanées</i>	<i>165</i>	<i>100</i>	<i>128</i>	<i>168</i>	<i>+ 31,25 %</i>
Mandats ad hoc	21	17	35	47	+ 34,29 %
Conciliations	39	40	40	43	+ 7,50 %

En 2025, le pôle de prévention des difficultés des entreprises du tribunal des activités économiques d'Avignon a été particulièrement actif. Trois juges du tribunal ont en effet reçu gratuitement et en toute **confidentialité 474 chefs d'entreprises** dans l'objectif d'aider ces derniers à anticiper et/ou traiter leurs difficultés économiques en apportant une écoute et une orientation précise à leurs besoins.

Sur ces 474 entretiens, 306 ont été déclenchés grâce aux algorithmes développés par les greffiers et qui permettent de croiser les données économiques et judiciaires des entreprises. La coopération avec les services sociaux et fiscaux du département a également été particulièrement active et a permis notamment d'identifier plusieurs entreprises potentiellement en difficulté.

Le pôle de prévention a enfin fait face à une hausse de demandes de rendez-vous spontanés des chefs d'entreprise qui ont une meilleure perception des **outils de traitement des difficultés** ainsi que du rôle actif du tribunal en la matière.



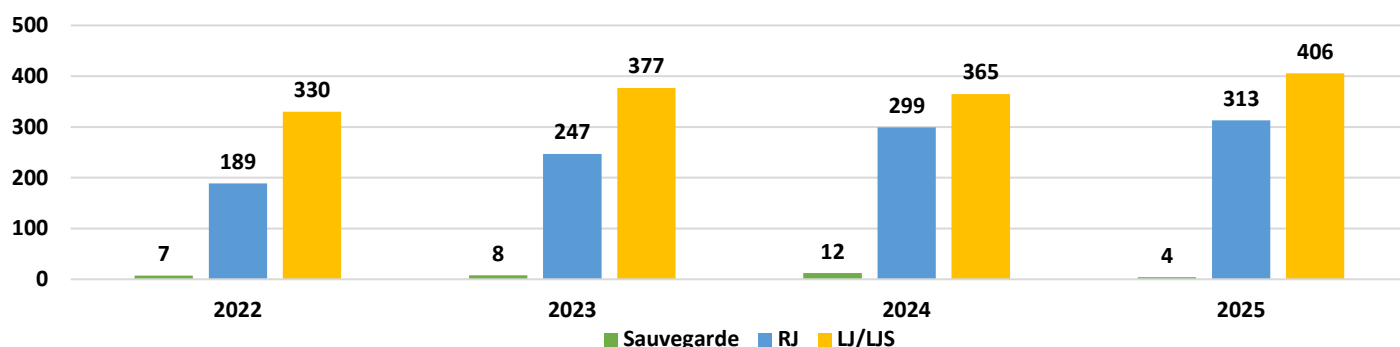
prevention@greffe-tae-avignon.fr

Les ouvertures des procédures collectives :

	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
Sauvegarde	7	8	12	4	- 66,67 %
Redressement judiciaire	189	247	299	313	+ 4,68 %
Liquidation judiciaire	70	65	51	41	- 19,61 %
Liquidation judiciaire simplifiée	260	312	314	365	+ 16,24 %
Rétablissement professionnel	3	3	0	2	/
Résolution de plan	26	29	36	26	- 27,78 %
Total	555	664	712	751	+ 5,48 %

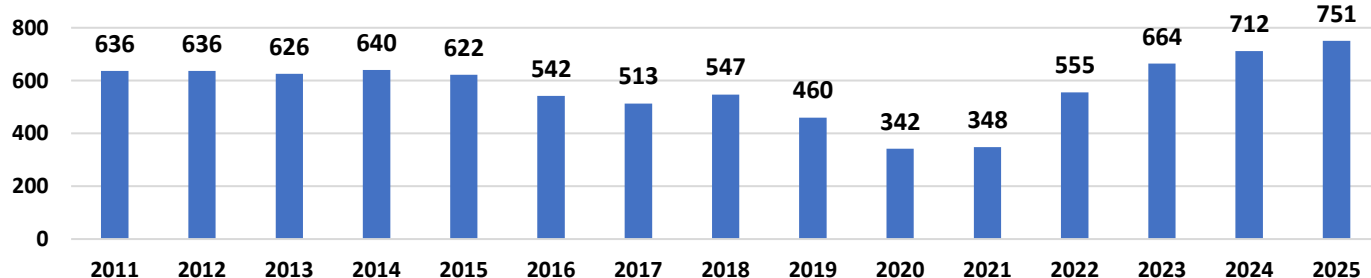
En 2025, les ouvertures de procédures collectives enregistrent une **légère progression**, principalement liée à l'intégration de l'activité nouvelle issue de l'expérimentation des tribunaux des activités économiques. Hors ce périmètre, le volume des ouvertures apparaît **globalement stabilisé**, après plusieurs années de hausse continue consécutives à la crise sanitaire, accentuées par le contexte géopolitique instable et un climat institutionnel et économique national difficile.

Les principales ouvertures de procédures

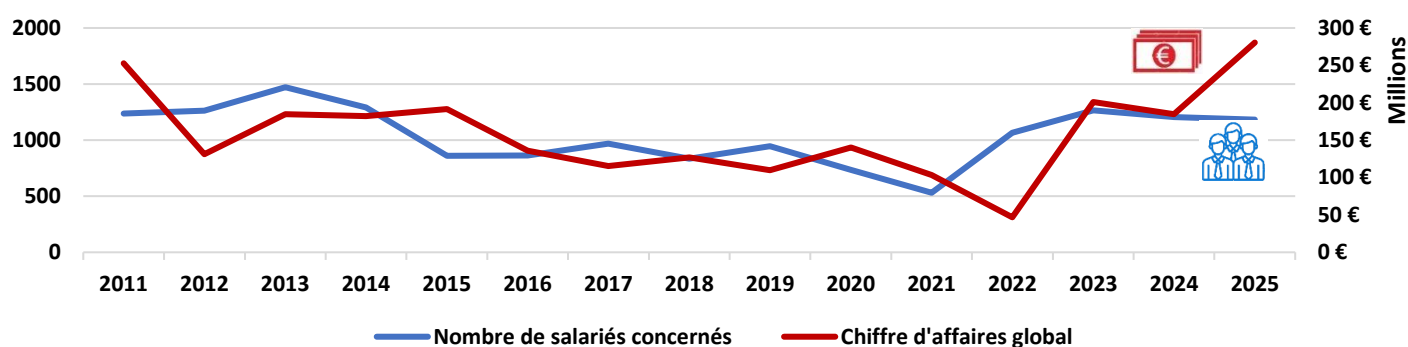


	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
Nombre de procédures ouvertes	555	664	712	751	+ 5,48 %
Nombre de salariés concernés	1067	1267	1205	1183	- 1,83 %
Chiffre d'affaires global	200 853 076 €	184 707 005 €	210 708 400 €	280 524 995 €	+ 33,13 %

Evolution sur 15 ans des ouvertures de procédures collectives

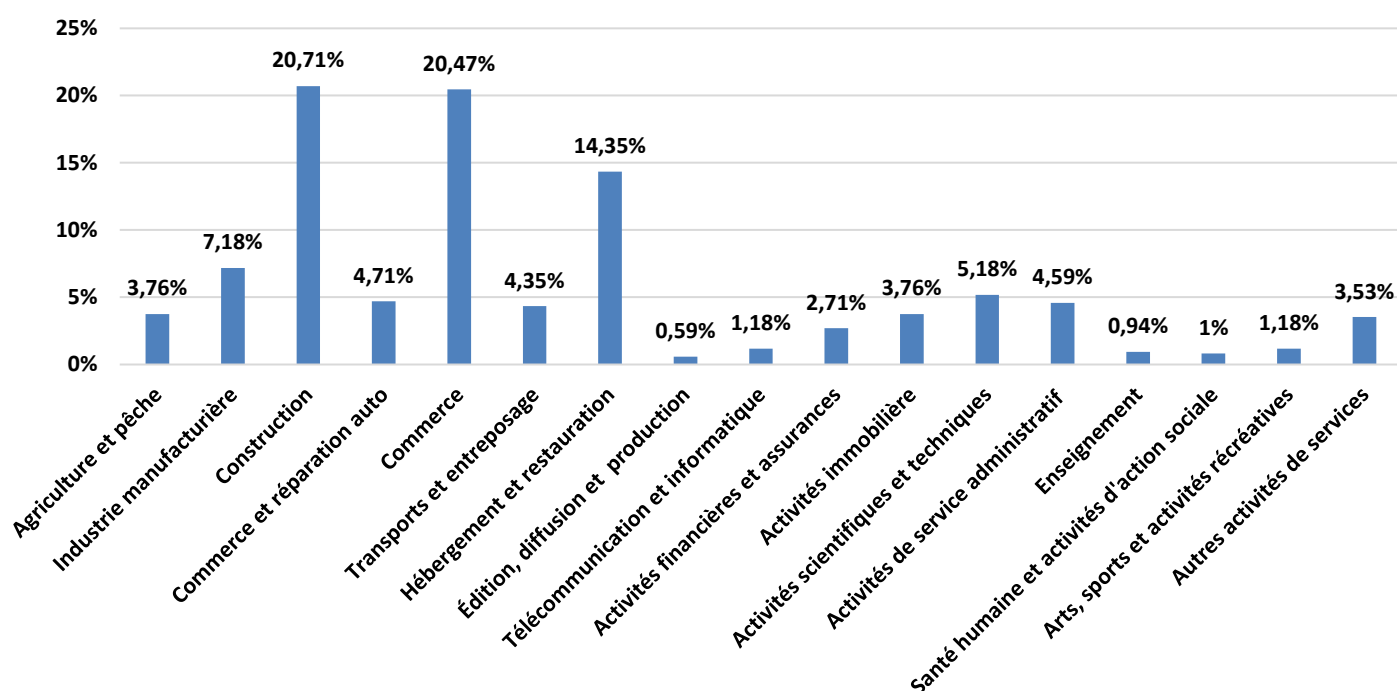


Evolution sur 15 ans des indicateurs des procédures collectives

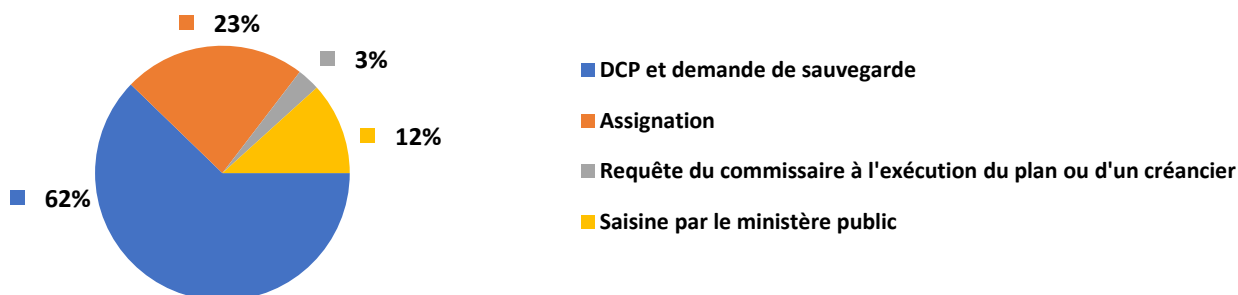


Après une baisse du nombre de salariés concernés par les procédures collectives jusqu'à la période pré-Covid, une nette reprise est observée depuis 2021, traduisant **un impact accru des défaillances sur l'emploi**. En outre, les défaillances concernent désormais davantage **des entreprises de taille significative**, révélant une évolution du profil des sociétés en difficulté et un **niveau de tension économique plus structurel**.

Les ouvertures de procédures collectives par types d'activités en 2025



Répartition des saisines en matière de procédures collectives :



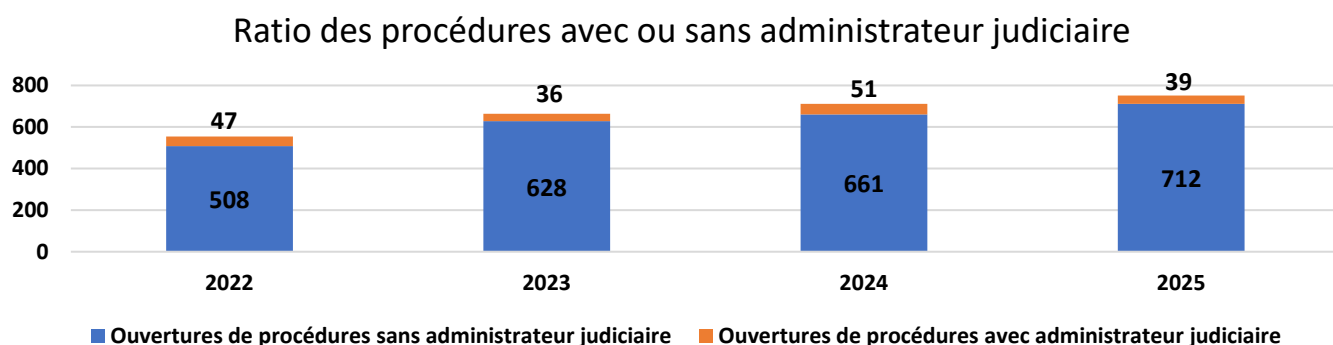
Le dépôt volontaire par le chef d'entreprise représente la grande majorité des ouvertures des procédures collectives.

Les saisines du ministère public aux fins d'ouverture d'une procédure collective :

	2025
Ouvertures de RJ	71
Ouvertures de LJ	2
Ouvertures de LJS	16
Rejets d'ouverture ou radiation	20
Total décisions	109

En 2025, le greffe a enrôlé 133 demandes d'ouvertures sur saisine du ministère public. Plus de 8 saisines sur 10 aboutissent à l'ouverture d'une procédure collective.

Nombre d'administrateurs judiciaires dans les procédures collectives :



Le stock en nombre de procédures collectives :

	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
<i>Procédures collectives en cours en fin de période</i>	1227	1415	1433	1532	+ 6,91 %
<i>dont sauvegardes</i>	7	9	11	5	- 54,54 %
<i>dont redressements judiciaires</i>	109	168	166	199	+ 19,89 %
<i>dont plans</i>	227	210	216	224	+ 3,70 %
<i>dont liquidations judiciaires</i>	671	748	842	878	+ 4,28 %
<i>dont liquidations judiciaires simplifiées</i>	212	280	198	225	+ 13,64 %

Les ordonnances de juges-commissaires :

	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
<i>Ordonnances en matière ordinaire</i>	2517	3330	3774	3709	- 1,72 %
<i>Ordonnances en matière de contestations de créances</i>	292	374	510	394	- 22,74 %
<i>Ordonnances L. 622-27</i>	161	798	517	458	- 11,41 %
<i>Ordonnances en relevé de forclusion</i>	41	58	86	52	- 7,14 %
<i>Ordonnances en revendication ou restitution de biens</i>	31	45	73	58	- 20,55 %
<i>Ordonnances de ventes de biens meubles ou immeubles</i>	119	140	152	137	- 9,87 %
<i>Avis d'admission de créances</i>	2102	4807	5535	5091	- 8,02 %

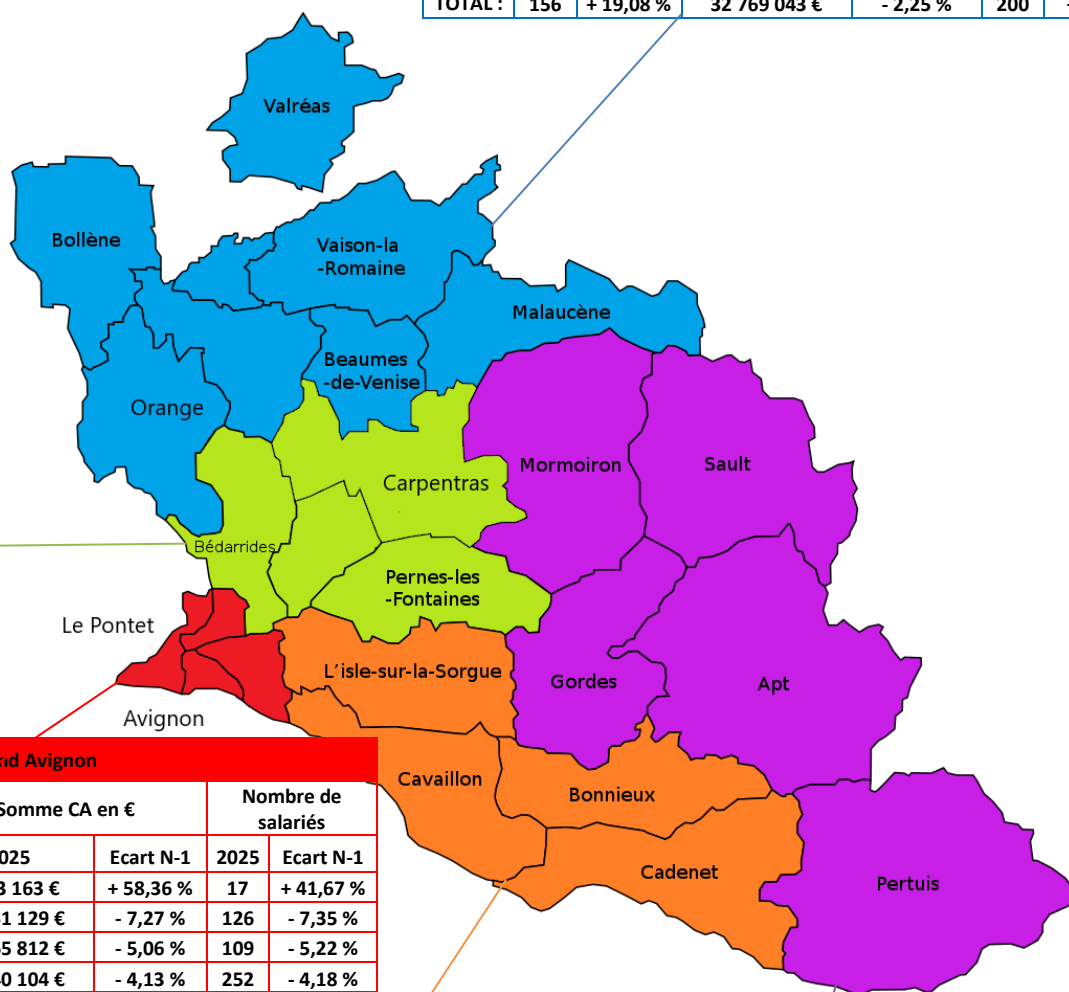
Répartition par intercommunalités des entreprises en difficultés pour 2025 :

Le Pays du Mont Ventoux

	Nombre de procédures		Somme CA en €		Nombre de salariés	
	2025	Ecart N-1	2025	Ecart N-1	2025	Ecart N-1
Sauv	0	/	0 €	/	0	/
RJ	62	- 10,14 %	50 428 771 €	+ 21,84 %	298	+ 4,20 %
LJ	94	+ 28,77 %	13 427 837 €	- 23,43 %	57	- 31,32 %
TOTAL :	156	+ 7,59 %	63 856 608 €	- 0,41 %	355	- 8,97 %

Le Haut Vaucluse

	Nombre de procédures		Somme CA en €		Nombre de salariés	
	2025	Ecart N-1	2025	Ecart N-1	2025	Ecart N-1
Sauv	3	+ 200 %	5 668 820 €	+ 57,81 %	68	+ 223,81 %
RJ	71	+ 18,33 %	14 840 059 €	+ 9,46 %	90	- 2,17 %
LJ	82	+ 17,14 %	12 260 164 €	- 25,12 %	42	- 14,29 %
TOTAL :	156	+ 19,08 %	32 769 043 €	- 2,25 %	200	+ 37,93 %



Le Grand Avignon

	Nombre de procédures		Somme CA en €		Nombre de salariés	
	2025	Ecart N-1	2025	Ecart N-1	2025	Ecart N-1
Sauv	1	- 66,67 %	1 723 163 €	+ 58,36 %	17	+ 41,67 %
RJ	76	- 3,80 %	13 351 129 €	- 7,27 %	126	- 7,35 %
LJ	97	- 2,02 %	23 365 812 €	- 5,06 %	109	- 5,22 %
TOTAL :	174	- 3,87 %	38 440 104 €	- 4,13 %	252	- 4,18 %

Le Pays de Sorgues

	Nombre de procédures		Somme CA en €		Nombre de salariés	
	2025	Ecart N-1	2025	Ecart N-1	2025	Ecart N-1
Sauv	0	/	0 €	/	0	/
RJ	60	+ 20 %	101 198 680 €	+ 554,22 %	90	+ 3,45 %
LJ	77	- 3,75 %	12 134 429 €	+ 5,29 %	63	+ 5 %
TOTAL :	137	+ 2,24 %	113 333 109 €	+ 290,54 %	153	- 7,27 %

Le Luberon

	Nombre de procédures		Somme CA en €		Nombre de salariés	
	2025	Ecart N-1	2025	Ecart N-1	2025	Ecart N-1
Sauv	0	/	0 €	/	0	/
RJ	38	- 5 %	15 048 211 €	+ 218,25 %	86	+ 38,71 %
LJ	68	+ 33,33 %	10 464 008 €	- 34,21 %	57	+ 23,91 %
TOTAL :	106	+ 16,48 %	25 512 219 €	+ 23,64 %	143	+ 32,41 %

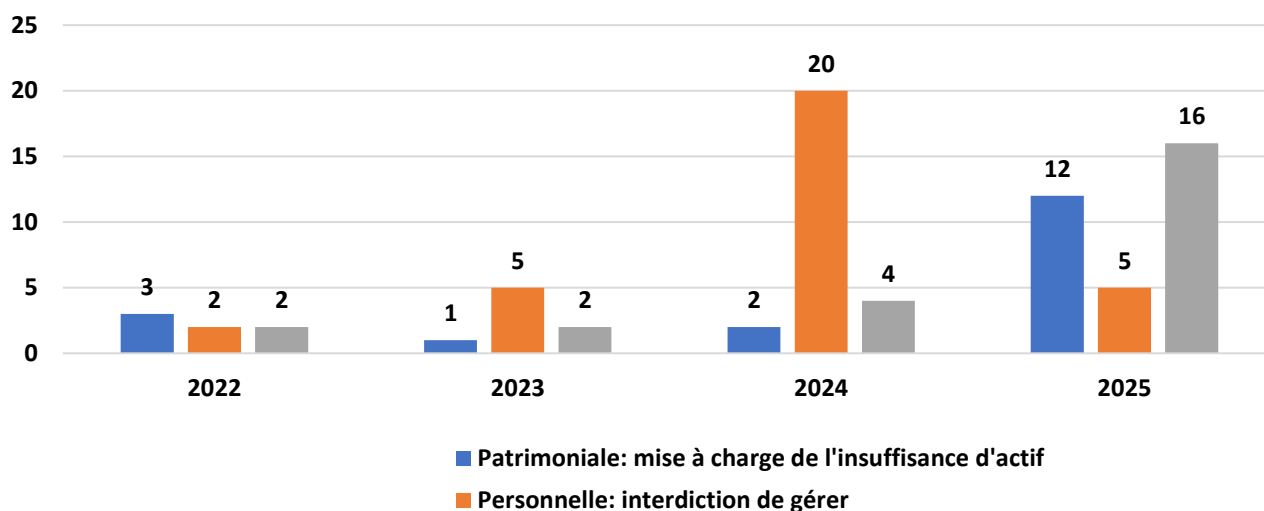
Jugements de solutions et de clôtures :

	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
<i>Conversion de la sauvegarde en redressement judiciaire</i>	2	3	3	1	- 66,67 %
<i>Conversion de la sauvegarde en liquidation judiciaire</i>	0	0	0	0	/
<i>Conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire</i>	137	178	250	235	- 6 %
<i>Plan de sauvegarde</i>	3	2	5	8	+ 60 %
<i>Plan de redressement judiciaire</i>	23	34	50	46	- 8 %
<i>Plan de cession</i>	7	9	16	6	- 62,50 %
Total	172	226	324	296	- 8,64 %

	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
<i>Clôtures pour insuffisance d'actif</i>	381	471	638	607	- 4,86 %
<i>Clôtures pour extinction du passif</i>	7	2	4	6	+ 50 %
<i>Constat de fin de plan de sauvegarde</i>	4	5	4	1	- 75 %
<i>Constat de fin de plan de redressement judiciaire</i>	14	20	8	18	+ 125 %
<i>Clôture de procédure de rétablissement professionnel</i>	2	4	0	1	/
<i>Autres clôtures</i>	4	2	8	9	+ 12,50 %
Total	412	504	662	642	- 3,02 %

Les sanctions :

	2022	2023	2024	2025	Écart 2024/2025
<i>Patrimoniale : mise à charge de l'insuffisance d'actif</i>	3	1	2	12	+ 500 %
<i>Personnelle : interdiction de gérer</i>	2	5	20	5	- 75 %
<i>Personnelle : faillite</i>	2	2	4	16	+ 300 %
Total	7	8	26	33	+ 26,9 %





Guillaume JOUVENCEAU

Le rapport d'activité de cette année revêt une dimension particulière. Il est aussi l'occasion de rendre hommage à Guillaume JOUVENCEAU, greffier du tribunal de commerce puis du tribunal des activités économiques d'Avignon, décédé le 11 mai 2025.

Guillaume incarnait une certaine idée du service public de la justice commerciale : exigeante, moderne et tournée vers l'avenir. Greffier depuis 2011, il a exercé ses fonctions au tribunal de commerce de Lorient jusqu'en 2016, avant de rejoindre le tribunal de commerce d'Avignon, qu'il a contribué à structurer, moderniser et faire évoluer. Il a ensuite repris en 2018 le greffe d'Aubenas, avec le même engagement et le même sens des responsabilités.

Professionnel rigoureux, profondément investi dans ses missions, il faisait preuve d'un dynamisme constant et d'une volonté affirmée d'innovation. Convaincu que la qualité du service rendu passait par l'anticipation et la modernisation des outils, il a toujours œuvré pour que la juridiction demeure agile, performante et pleinement ancrée dans son époque. La mise en place des rapports d'activité dès son arrivée à Avignon est l'un des témoignages les plus visibles de son engagement et de sa vision.

Son implication dépassait largement le cadre local. Très engagé au sein de la profession, il a contribué activement aux réflexions et aux développements liés aux outils numériques, avec la même exigence : aller plus vite, aller plus loin, tout en garantissant la sécurité juridique et la qualité du traitement des dossiers.

Apprécié de tous, Guillaume laisse l'image d'un professionnel accessible, toujours souriant, dont la bonne humeur et l'énergie positive marquera durablement les équipes et les partenaires de la juridiction. Son sens du collectif, son goût du projet et sa capacité à entraîner les autres font de lui un greffier respecté et reconnu.

Ce rapport d'activité, qu'il a contribué à faire naître et à inscrire dans la durée, s'inscrit pleinement dans le prolongement de son travail. Il constitue, à sa manière, un témoignage fidèle de son engagement constant au service d'une justice commerciale moderne, efficace et humaine.

« ***C'est magnifique*** »



© Greffe du tribunal des activités économiques d'Avignon - février 2026